



SECRETARIAT PERMANENT D'APPUI ET DE COORDINATION DU SECTEUR DE
L'EDUCATION (S P A C E)

**REVUE CONJOINTE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION ET
DE LA FORMATION (Edition 2021)**

Note Conceptuelle

1. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 (SSEF). Celle-ci est adossée aux différents Agendas internationaux au nombre desquels l'Objectif de Développement Durable dédié à l'Education (Agenda mondial pour 2030) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine pour l'Education (CESA-2063). La vision du Gouvernement, à travers cette stratégie, est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. Les programmes de la SSEF sont organisés selon les trois axes stratégiques suivants : Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi (Axe1) ; Créer les conditions d'un système éducatif de qualité (Axe2) et Instaurer une gouvernance transparente et efficace (Axe3).

Le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SSEF prévoit deux moments d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des huit programmes et des réformes sectorielles portés par cette stratégie. Il s'agit de :

- (i) **Revue annuelle** : pour faire le point sur l'avancement physique des activités sur l'exécution financière et sur l'évolution des indicateurs de suivi ;
- (ii) **Revue à mi-parcours** : pour mesurer les progrès réalisés, évaluer le niveau de mise en œuvre ainsi que la pertinence des politiques et réformes sectorielles entreprises, mais aussi pour apprécier les engagements financiers pris.

Depuis la réunion du lancement de la SSEF en février 2017, la deuxième revue sectorielle conjointe a été organisée en décembre 2019. Des travaux de cette revue, ont découlé plusieurs recommandations dont celle relative à l'organisation d'une revue réussie, c'est-à-dire une revue qui s'inscrit dans un processus de dialogue politique et de redevabilité mutuelle entre les différentes parties prenantes dans le secteur de l'éducation et de la formation.

Comme indiqué dans le guide du PME sur *l'organisation de revues sectorielles efficaces*, la RDC s'accorde sur le fait que : « la revue sectorielle conjointe joue un rôle central et stratégique dans un système éducatif national. Elle porte un regard critique sur les réalisations passées, ainsi que sur les problèmes rencontrés et propose des mesures correctives ». En effet, une revue doit

être un moment privilégié de concertation technique et politique qui permet de consolider la confiance mutuelle entre le Gouvernement et ses partenaires sur l'état d'opérationnalisation des réformes sectorielles, sur les perspectives d'amélioration de la qualité des apprentissages, le renforcement de l'équité dans l'offre des services d'éducation, la transparence dans la gestion du secteur, etc.

Pour faire suite à ces bonnes intentions et dans un contexte nouveau, où le système éducatif congolais est confronté au défi de la COVID-19, le Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Education (SPACE), de concert avec les Ministères sectoriels et les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), a proposé que la revue annuelle conjointe 2021 de la SSEF soit organisée dans un format réduit et revête *un caractère purement technique*. Cette revue fera le point : i) sur la mise en œuvre des recommandations de la revue conjointe de 2019, ii) sur l'état d'avancement de quatre des dix réformes prioritaires retenues à l'issue de la première revue de la SSEF, iii) sur l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 dans le secteur de l'éducation en RDC. Elle servira aussi de cadre de préparation de la Revue sectorielle d'étape qui aura lieu en juillet 2022, soit cinq années après le démarrage de la mise en œuvre de la SSEF.

La revue annuelle 2021 sera organisée dans le cadre d'un dialogue sectoriel inclusif avec l'implication et la participation active de toutes les parties prenantes aussi bien dans la conduite des activités préparatoires que dans les travaux de la revue. Elle sera conduite sous le leadership affirmé des responsables des Ministères sectoriels. Le SPACE coordonnera la production à temps des documents devant alimenter les travaux et dont les contenus s'appuieront sur des données empiriques de qualité et issues de sources crédibles et vérifiables. Car, ce sont ces documents qui orienteront les discussions et guideront les décisions issues des travaux de la revue.

2. Objectifs visés par la revue 2021

- 2.1. Apprécier la mise en œuvre des recommandations de la revue conjointe de 2019 ;
- 2.2. Apprécier l'état de mise en œuvre des quatre réformes sectorielles prioritaires : Licence-Master-Doctorat (LMD) ; Education de base ; Partenariat Public Privé (PPP) ; Recherche Action sur la Mesure des Apprentissages des bénéficiaires des programmes d'Alphabétisation (RAMAA) ;
 - 2.2.1. Pour chaque réforme, après examen du niveau de réalisation, préparer ou réviser la planification et le calendrier de sa mise en œuvre en prenant soin d'indiquer comment seront suivis les principaux indicateurs des activités et des résultats ;
 - 2.2.2. Donner des perspectives pour une mise en œuvre accélérée et réussie des réformes prioritaires ;
 - 2.2.3. Formuler des recommandations en vue d'amélioration dans la mise en œuvre des réformes sectorielles
- 2.3. Apprécier l'impact de la COVID-19 dans le secteur de l'éducation, principalement sur la fréquentation scolaire et sur la qualité des apprentissages scolaires afin d'identifier les perspectives d'action pour sécuriser la continuité éducative, quel que soit le contexte sanitaire qui prévaudra (Orientations devant être traduites en actes administratifs) ;
- 2.4. Jeter les bases de la préparation de la prochaine revue sectorielle d'étape qui se tiendra en juillet 2022 (options à lever ; élaboration des rapports de suivi sous-sectoriels (canevas) ; organisation (participants, programme, budget, autres) ; etc.).

3. Modalités d'organisation

Les travaux de la revue sectorielle annuelle 2021 seront organisés en présentiel et en virtuel compte tenu du contexte de la COVID-19 qui limite les rassemblements mais aussi les déplacements. L'organisation globale de la revue est confiée au SPACE de par sa mission de suivi de la mise en œuvre de la SSEF.

Le SPACE travaille en étroite collaboration avec les Directeurs de la planification des différents Ministères en charge de l'éducation et de la formation qui coordonnent, au niveau sous-sectoriel, les travaux préparatoires de la revue sectorielle. En effet, le fait que les Ministères en charge de l'éducation et de la formation aient eu régulièrement recours, dans le passé, aux services de consultants pour l'organisation technique de la revue, n'a pas amélioré le timing prévu pour la production du rapport de suivi, encore moins la qualité technique des documents. De même, l'implication des Directions des Etudes et de la Planification (DEP) dans la rédaction du rapport a été, jusque-là, très faible.

C'est pour corriger cette lacune et renforcer le transfert de compétences que les DEP sont au centre de l'élaboration des rapports de suivi et de la préparation de la Revue. Ces services techniques devront conduire eux-mêmes les travaux préparatoires de la revue, en collaboration avec les PTFs et sous la coordination du SPACE. Cette démarche rassure quant à l'appropriation du processus des Revues conjointes par les DEP.

Dans ce cadre, les équipes sous-sectorielles sont chargées de collecter les données nécessaires à l'élaboration des rapports sous-sectoriels de suivi, y compris sur l'état de la mise en œuvre des réformes et des recommandations de la dernière revue. *Ces équipes documenteront le niveau de mise en œuvre des quatre réformes retenues comme prioritaires, chacune en ce qui concerne son sous-secteur.*

Les Secrétaires Généraux des différents Ministères sectoriels sont directement responsables de la qualité de travaux dans leurs sous-secteurs respectifs, notamment la qualité des rapports à produire dans les délais prescrits. En effet, et pour permettre à l'équipe du SPACE de produire à temps la synthèse des rapports sous-sectoriels, les différents Ministères doivent transmettre leurs rapports à la mi-novembre 2021.

Le SPACE est tenu de produire la synthèse des rapports et transmettre le document aux participants au plus tard le 22 novembre 2021 pour d'éventuels observations et amendements. L'une des recommandations de la dernière revue était l'amélioration du timing dans la transmission des rapports aux participants car, pour toutes les revues organisées antérieurement, des retards importants étaient enregistrés dans la production et la transmission des rapports de suivi.

Il y a lieu de rappeler qu'un comité technique chargé de la supervision de l'organisation de la revue et de la validation des rapports de suivi a été mis en place en 2020 à travers un arrêté interministériel. Ce comité est composé des 4 Secrétaires Généraux, des DEP, du Directeur Général de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle, des Directeurs en charge des statistiques, des 4 responsables des projets soutenant les Ministères de l'éducation, des experts du SPACE, de 2 représentants des syndicats et Organisations de la Société Civile, de 2 représentants des confessions religieuses et de 2 représentants des PTFs en éducation.

4. Liste des réformes et thématique à examiner

Comme convenu lors de la retraite de la préparation de la revue sectorielle conjointe, les travaux de la revue porteront, entre autres, sur l'état de progrès de la mise en œuvre des réformes essentielles ci-après :

- a) L'opérationnalisation de l'éducation de base au niveau du Ministère de l'EPST
- b) L'arrimage au système LMD au niveau du Ministère de l'ESU
- c) La Formation professionnelle : focus Partenariat Public Privé (PPP) pour le Ministère de la FPM
- d) La RAMAA (Recherche Action sur la Mesure des Apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation) pour le ministère des Affaires Sociales.

En outre, les effets de la COVID-19 sur le calendrier de l'année scolaire et académique écoulée, ainsi que la préparation d'une riposte à d'éventuelles perturbations, si cette pandémie venait à perdurer, seront des sujets qui feront l'objet d'une attention particulière. Il s'agira de tirer les enseignements de cette crise sur le secteur dans le but de mettre en place des mesures pour accroître la résilience du système face à des crises sanitaires ou d'éventuelles crises futures. Cette analyse sera basée sur le rapport commandité par l'UNICEF en 2020 sur l'impact de la COVID-19 dans le secteur de l'éducation en RDC.

Enfin, la revue technique de novembre 2021 va examiner les déterminants d'une revue conjointe efficace et proposer des actions susceptibles d'assurer la réussite de la revue conjointe d'étape prévue pour juillet 2022.

5. Public cible/Participants

Comme signalé plus haut, la revue 2021 est une revue plutôt technique, avec un nombre limité de participants *en hybride* (maximum 101 invités en *présentiel* sur site et en *ligne* pour toutes les plénières). Elle regroupera notamment 41 représentants des Ministères au niveau central (ASAHSN, EPST, ESU, FPM), 9 des Ministères du Plan, Budget et Finances, 13 représentants des PTFs, 2 représentant du Global Partnership for Education (GPE), 5 représentants des syndicats et des organisations de la société civile, 15 représentants du SPACE, 2 représentants des confessions religieuses, 10 représentants des projets sectoriels et 3 délégués provinciaux. La *réunion en ligne* intéressera tous les partenaires qui souhaitent se joindre à la revue.

Cf. liste des invités en annexe.

6. Ressources/documentation

Compte tenu de l'importance des données dans l'élaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre de la SSEF, une bonne collaboration entre les différents Services des Ministères et les DEP ainsi que la Direction de l'Information pour la Gestion de l'Education (DIGE) doit être instaurée en vue de réussir à collecter les données et informations pertinentes et utiles. A ce sujet, il est à signaler qu'une campagne statistique a été organisée dans le secteur et les nouvelles statistiques scolaires sont disponibles. Concernant les travaux préparatoires de la revue, la recherche documentaire s'étendra au-delà du cadre strict des annuaires scolaires et concernera aussi les informations issues des rapports de projets du secteur, des Etats Généraux Sectoriels récemment organisés, des études menées par les différentes parties prenantes, des données du MICS 2018 et des données disponibles de l'Institut des Statistiques de l'Unesco (ISU) et du système des Nations Unies.

Naturellement, pour bien organiser une revue avec des sessions en ligne et en présentiel, il faut disposer d'un cadre approprié qui offre toutes les commodités de télétravail, mais aussi qui permette de respecter la distanciation sociale lors des travaux de groupes ou en plénière.

L'équipe d'organisation en charge de la logistique identifiera les espaces et locaux pouvant abriter convenablement cet évènement.

7. Feuille de route

Les travaux de la Revue sectorielle se dérouleront sur trois jours répartis. Cependant, ce programme est adaptable, dépendant de la situation du moment.

(i) 1^{er} jour consacré à l'examen de l'état de la mise en œuvre des recommandations de la Revue 2019, à l'examen du cadre des indicateurs de suivi, ainsi qu'à l'examen des effets et impacts de la COVID-19 dans le secteur de l'éducation ;

(ii) 2^{ème} jour consacré à l'examen de la mise en œuvre des réformes sectorielles (4 réformes) : il s'agit de prioriser les réformes à mettre en œuvre dans les 5 prochaines années avec une réforme par sous-secteur

(iii) matinée du 3^{ème} jour consacrée aux échanges sur la préparation d'une revue sectorielle réussie et prise d'action pour l'organisation de la revue sectorielle conjointe 2022 ; et

(iv) après-midi du 3^{ème} jour consacrée aux conclusions des travaux et à l'élaboration de recommandations dans le sens de l'amélioration de la gestion et de la qualité de l'éducation en RDC. Ce schéma de programme reste indicatif et sera précisé 12 jours avant les travaux de la Revue.

N°	ACTIVITES	ECHEANCE	STRUCTURE RESPONSABLE	État de mise en œuvre
1.	Mise en place du comité technique préparatoire par arrêté interministériel :	19/10/2020	SG des Ministères en charge de l'éducation	Arrêté à signer
2.	Partage de la Note conceptuelle	19/11/2021	SPACE	Note révisée
3.	Adoption de la Note conceptuelle et accord sur la date de la Revue conjointe	04/11/2021	SPACE	
4.	Élaboration du canevas des rapports et indication sur les thématiques ciblées	02/11/2021	SPACE et DEP Ministères sectoriels	
5.	Identification de personnes ressources dans les différents Ministères qui seront en appui à la Revue	02/11/2021	SPACE et DEP Ministères sectoriels	
6.	Validation du budget de la préparation et de la tenue de la Revue conjointe	04/11/2021	SPACE	
7.	Lancement des invitations à la Revue (Agences partenaires, Administrations Provinciales et locales)	22/11/2021	Ministre, Président du GTE en accord avec le Chef de File des PTFs et SPACE	
8.	Confection et production des supports visuels et audiovisuels pour la tenue de la Revue	22/11/2021	SGC, Comité Technique préparatoire	
9.	Production des rapports sous-sectoriels + Rapport impact COVID-19	19/11/2021	SPACE + DEPs	
10.	Partage des documents de la Revue conjointe technique	22/11/2021	SPACE	
11.	Ouverture officielle et conduite des travaux de la Revue	01/12/2021 au 03/12/2021	Ministres ou SG des Ministères	